

NOTE

Expéditeur : DRH

Destinataire(s) :

Tous Directeurs

Chefs de Services

Syndicats

INTERIM DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Mardi 11 février 2020

CONSIDERANT :

- La décision DRH n°2019-607 et la décision DRH n°2019-606

Durant l'absence de Mme Anne-Laure TEITGEN, Directrice des Ressources Humaines, du 17 au vendredi 21 février 2020 inclus, l'intérim sera assurée par :

- M. Maxime SAVALLE, Chef du Service Relations Sociales et Conditions de Travail

A l'effet de signer les documents visés par les décisions ci-dessus.

Cette décision prend effet à compter de sa publication par voie électronique sur le site internet du Port de Rouen.

A compter de sa publication, elle peut être contestée devant le Tribunal administratif de Rouen pendant un délai de deux mois.

Le Président du Directoire

Pascal GABET

